



République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 04 juillet 2016

Compte-rendu sommaire Publié le 07.07.2016

34/2016 - GENS DU VOYAGE : PARTICIPATION DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE MUNDOLSHEIM/SOUFFELWEYERSHEIM

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la revente à l'euro symbolique à l'E.M.S. de la parcelle cadastrée : Commune de Souffelweyersheim Lieudit rue du Dépôt - Section 13 n° 295 d'une contenance de 8,47 ares.

AUTORISE le versement d'une participation d'un montant de 79 230.- € à la Commune de Mundolsheim.

- *Le remboursement par la Commune de Mundolsheim de ladite participation en cas de rétrocession du terrain par l'E.M.S. à la Fondation Saint Thomas.*
- *Le Maire ou son représentant à signer tous les documents concourant à la bonne exécution de la présente délibération.*

DECIDE d'imputer la dépense correspondante d'un montant de 79 230.- € sur les crédits de reports d'investissement du budget 2016 sur la ligne budgétaire 2041412.

Adopté à l'unanimité

35/2016 – ABROGATION DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX PROCEDURES EN MATIERE D'ACHAT PUBLIC

Le Conseil Municipal décide d'abroger le règlement intérieur instauré par délibération en date du 13 décembre 2004 relatif aux procédures internes d'achat.

Adopté à l'unanimité

36/2016 – DECLASSEMENT DU LOCAL DE LA HALTE-GARDERIE SIS 11 RUE DES SEPT ARPENTS

Le Conseil Municipal décide de déclasser le local de la Halte-garderie situé au rez-de-chaussée du 11 rue des Sept-Arpents à Souffelweyersheim sur la parcelle cadastrée 9 n° 489 du domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Adopté à l'unanimité

37/2016 – ALIENATION DU LOCAL DE LA HALTE-GARDERIE SIS 11 RUE DES SEPT ARPENTS

Le Conseil Municipal décide d'adopter le principe d'aliéner le local de la halte-garderie situé au rez-de-chaussée du 11 rue des Sept-Arpents sur la parcelle cadastrée section 9 n° 489 à Souffelweyersheim.

Adopté à l'unanimité

38/2016 – TARIFS COMMUNAUX 2016/2017 – ECOLE MUNICIPALE DE DANSE

Le Conseil Municipal adopte les propositions de tarifs ci-dessus pour l'année 2016/2017.

Adopté à l'unanimité

39/2016 – TARIFS COMMUNAUX 2016/2017 – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal adopte les propositions de tarifs ci-dessus pour l'année 2016/2017.

Adopté à l'unanimité

40/2016 – PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES FAMILLES AYANT INSCRITS DEUX ÉLÈVES OU PLUS DANS UNE OU PLUSIEURS ECOLES MUNICIPALES 2016/2017

Le Conseil Municipal accorde pour l'année 2016/2017 une participation de 20.- euros par enfant et par an aux familles ayant inscrit deux enfants et plus dans l'une ou plusieurs écoles municipales pour la saison 2016/2017. Cette aide concernera les enfants de moins de 18 ans d'une même famille domiciliée à Souffelweyersheim et ayant suivi l'enseignement les 3 trimestres de l'année scolaire.

Cette participation financière sera accordée à toutes les familles remplissant les conditions définies.

Adopté à l'unanimité

41/2016 – PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES 2016/2017

Le Conseil Municipal accorde pour l'année 2016/2017 une participation financière à l'adhésion sportive ou culturelle d'un montant de 40.- euros par enfant de moins de 18 ans, bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire et étant domicilié à Souffelweyersheim.

Cette participation financière sera accordée pour toute cotisation versée d'un minimum de 50.- euros auprès d'une association sportive ou culturelle subventionnée par la commune de Souffelweyersheim.

Adopté à l'unanimité

42/2016 - MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Conseil Municipal décide de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité

43/2016 – CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics des risques psychosociaux.

Adopté à l'unanimité

44/2016 - CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Le Conseil Municipal décide de faire appel au CDG67 pour la mise à disposition d'un psychologue du travail.

Adopté à l'unanimité

45/2016 : INSEE : CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION DES DONNEES DE L'ETAT CIVIL ET DES AVIS ELECTORAUX PAR INTERNET.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par Internet à l'I.N.S.E.E. et toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

46/2016 – EMS : AVIS SUR AJUSTEMENT DU PROGRAMME « PROJETS SUR LES ESPACES PUBLIC ET NATURELS DE L'ANNEE 2016 »

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de délibération de l'Eurométropole concernant l'ajustement du programme « Projets sur l'Espace Public de l'année 2016 » (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement) et son annexe n° 2 consultable en mairie.

Adopté à l'unanimité

47/2016 : ASSOCIATION DES MAIRES DU BAS-RHIN : VERSEMENT D'UNE AIDE POUR LES COMMUNES ET EPCI SINISTRES DU BAS-RHIN

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 1 000.-€ à l'association des maires du Bas-Rhin sur le compte bancaire spécialement créé « fonds de solidarité inondation », en faveur des communes et EPCI sinistrés du Bas-Rhin, CCP n° 20041 01015 0670812D036 21.

Adopté à l'unanimité

48/2016 : ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE : MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024

Le Conseil Municipal adopte la motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Adopté à l'unanimité